

# MODALITES D'ACCUEIL DES ELEVES ET DES PERSONNELS

## Collège Aliénor d'Aquitaine Martignas sur Jalle

### RENTREE 2021

#### IMPORTANT :

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Le protocole sanitaire en vigueur dans les collèges à compter du 2 septembre sera de niveau 2 (voir document joint).

#### Préalable :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (voir chapitre dédié aux gestes barrières).

#### Application des gestes barrières :

Les gestes barrière (se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades) doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Les personnels et les élèves seront formés dès la rentrée aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque.

Le lavage des mains est obligatoire à l'arrivée dans l'établissement, avant et après le repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

**Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les élèves et les personnels dès l'entrée au collège (au portail) et dans tous les cas où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. Merci aux familles d'en fournir en quantité suffisante aux enfants. Le masque pourra être retiré en extérieur uniquement lorsque les élèves auront rejoints leur cour dédiée (cours par niveaux de classes).**

Le gel hydro alcoolique est fourni par le collège.

**Pensez à donner une petite bouteille d'eau à votre enfant.**

- Accueil de tous les élèves du collège

Cours en présentiel pour tous les élèves.

- Entrées et sorties des élèves (nettoyage des mains au niveau du portail)

Tous les élèves entrent par le portail principal et garent les vélos dans le garage à vélos. Ils passent sous la passerelle pour gagner leur cour de récréation.

- Salles de classe (lavage des mains avec gel à l'entrée en classe supervisé par l'enseignant))

Port du masque obligatoire; L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

- Gestion des circulations

Port du masque obligatoire dans les voies de circulation.

- Récréations

Le port du masque n'est pas obligatoire dans la cour de récréation. Les récréations sont organisées par groupe d'élèves d'un même niveau (pas de brassage de niveaux). Dès la sonnerie et avant de rentrer dans les bâtiments, les élèves doivent remettre le masque.

- Demi-pension (lavage des mains à l'entrée et à la sortie)

Aménagement du réfectoire pour maintenir la distanciation sociale (entrée et sortie distinctes); services échelonnés sur toute la durée de la pause méridienne ; après le lavage des mains à l'entrée, passage à la chaîne (service individuel au plateau et à l'assiette) avec le masque ; service à l'assiette assuré par les agents du conseil départemental ; après le repas et avant d'aller vider le plateau, port du masque obligatoire ; nettoyage des mains à la sortie du réfectoire.

- Toilettes

Lavage des mains avec du gel à l'entrée et lavage à l'eau et au savon avant la sortie, essuyage des mains avec du papier feuille à feuille; régulation des entrées et aucun regroupement d'élèves dans les toilettes ; aération des sanitaires avant, pendant et après utilisation.

- Nettoyage et désinfection

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour. Lavage et désinfection des poubelles quotidiennement ; approvisionnement

régulier de savon dans les toilettes ; aération régulière des locaux et salles de classe ; désinfection des tables de la restauration scolaire après chaque service ; désinfection du réfectoire, des tables et des chaises au moins une fois par jour.

- Personnes extérieures au collège

Les intervenants extérieurs, auxquels il est demandé de porter un masque « grand public », peuvent entrer dans le collège après nettoyage ou désinfection des mains.

- Gestion d'un cas COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève : isolement immédiat avec un masque à l'infirmerie ; évacuation après appel aux responsables légaux ; désinfection complète de la pièce d'isolement.

En cas de test positif : information auprès des services académiques ; suivi strict des consignes données par les autorités sanitaires ; information des personnels et des parents des élèves ayant pu être en contact avec l'élève malade.

La procédure est la même en cas de survenue chez un adulte de l'établissement.

- Fermeture des classes et contact-tracing

Dans les collèges et les lycées, un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif et les évincer des établissements durant 7 jours (à l'exception de ceux justifiant d'une vaccination complète).

**Tout manquement au respect de ce protocole sera passible de sanction**